

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
« Loi sur les arrangements avec les créanciers des
compagnies (LRC 1985, ch. C-36), en sa version
modifiée »

N° COUR : 500-11-063575-241

**DANS L'AFFAIRE DU PLAN
D'ARRANGEMENT DE :**

ANFIS ENTERPRISES INC.

-ET-

9407-5173 QUÉBEC INC.

Collectivement les « Débitrices »

AVIS D'UNE ORDONNANCE INITIALE

Avis est par les présentes donné qu'une Ordonnance a été rendue le 11 mars 2024, en vertu de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies*, et que Raymond Chabot inc. agit à titre de Contrôleur aux affaires et aux finances des Débitrices.

L'Ordonnance initiale est disponible sur le site Internet de Raymond Chabot inc. au :

<https://www.raymondchabot.com/fr/entreprises/dossiers-publics/9407-5173-quebec-inc/>

Les Débitrices pourront soumettre un plan d'arrangement ou s'adresser à la Cour pour obtenir un délai additionnel pour soumettre un plan d'arrangement aux créanciers. Les documents pertinents seront disponibles sur le site web identifié plus haut.

Si vous désirez de plus amples informations à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec le Contrôleur aux coordonnées ci-dessous.

Daté à Montréal, ce 14 mars 2024.

Raymond Chabot inc.
Contrôleur
Tour de la Banque Nationale
600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 2000
Montréal (Québec) H3B 4L8
Téléphone : 514 393-4734
Courriel : chaaban.ayman@rcgt.com